

MAIRIE DE CHARQUEMONT
25140

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes compte-tenu du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le huit juin deux mil vingt à vingt heures. Le Conseil Municipal a été convoqué le trente mai deux mil vingt.

Tous les conseillers en exercice sont présents.

Monsieur François JACQUOT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020
- 2- Décision du maire par délégation du conseil municipal
- 3- Présentation des budgets primitifs 2020 : commune et bois
- 4- Indemnités de fonctions aux élus
- 5- Détermination des commissions communales
- 6- Jury d'assise pour l'année 2021
- 7- Proposition d'achat du bâtiment sis 11 rue de l'Eglise
- 8- Affaires diverses

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020. A l'unanimité, le conseil municipal valide ce compte-rendu.

2- DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision qu'il a prise dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n°18/2020 du 25 mai 2020 :

2020.03. Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Renouvellement du certificat RGS et de l'abonnement auprès de DEMATIS.

VU la délibération n°37/2017 du 15 mai 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture fixant les modalités de télétransmission des actes (délibérations, arrêtés,

décisions, actes budgétaires, urbanisme...) au contrôle de légalité, et à retenir l'opérateur DEMATIS pour une durée de 3 ans,

VU l'arrivée à terme de l'abonnement à E-LEGALITE auprès de DEMATIS et du certificat RGS au 7 juin 2020,

VU la proposition de renouvellement formulée par DEMATIS, domiciliée 10 bd de Grenelle, CS 10817, 75738 PARIS CEDEX 15,

DECIDE

Article 1 : L'abonnement E-LEGALITE est reconduit auprès de DEMATIS, pour une durée de 5 ans et au montant annuel de 120 € HT/an.

Article 2 : Un nouveau certificat RGS est commandé pour une nouvelle durée de 3 ans pour un montant de 199 € HT.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 4 : La présente décision est transmise au service de légalité de la Sous-Préfecture de Montbéliard et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors de la prochaine séance.

3- PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 COMMUNE ET BOIS

Monsieur le Maire présente et commente les projets de budgets primitifs 2020 (commune et bois) validés par les adjoints lors de la réunion du 2 juin 2020. Les documents budgétaires sont remis sur table lors de la séance. Ces budgets n'appellent pas d'observations et de remarques. La séance de vote du budget 2020 aura lieu le 19 juin 2020 à 19h30.

4- INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

Vu l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriale notifiant que nouveau conseil municipal doit dans les trois mois suivant son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints pour l'exercice effectif de leurs fonctions, à compter de leur installation soit le 25 mai 2020.

L'indemnité maximale qui peut être allouée au maire pour les communes ayant une population de 1 000 à 3 499 habitants, est fixée à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, et celle des adjoints à 19.8% de ce même indice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 22 voix pour et une abstention (Monsieur Roland MARTIN Maire) pour l'indemnité du maire, et à 22 voix pour et une abstention (Monsieur Christophe JANIN) pour les indemnités des adjoints, décide de verser l'indemnité maximale au maire et aux adjoints dans le respect de l'enveloppe globale réglementaire.

Tableau annexé à la délibération :

Montants des indemnités de fonction, bruts mensuels du maire et des adjoints

Fonction	Nom	Indemnité % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Montant indemnité Brut mensuel alloué
MAIRE	MARTIN Roland	51.6 %	2 006.93
1 ^{er} adjoint	VIPREY Françoise	19.8 %	770.10
2 ^{ème} adjoint	JANIN Christophe	19.8 %	770.10
3 ^{ème} adjoint	DELAVELLE Bernadette	19.8 %	770.10
4 ^{ème} adjoint	LOUVET Bertrand	19.8 %	770.10
5 ^{ème} adjoint	COURTET Brigitte	19.8 %	770.10
6 ^{ème} adjoint	RENAUD Pascal	19.8 %	770.10

5- DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES, CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DES MAPA, DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A DIVERS ORGANISMES

↳ DESIGNATIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL COMMUNALES ET DE LEURS MEMBRES :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil municipal durant toute la durée du mandat :

Commission 1 : Cimetière, environnement-écologie, aménagement du territoire.

Commission 2 : Urbanisme, voirie, éclairage public, équipements et matériels.

Commission 3 : Travaux et entretien des bâtiments, sécurité, affaires scolaires.

Commission 4 : Affaires sociales, solidarité et logements, terrains, affaires agricoles.

Commission 5 : Culture, patrimoine, bibliothèque, tourisme, forêt, relations avec le monde économique.

Commission 6 : Jeunesse, sport, associations, fêtes et cérémonies, gestion des salles, information-communication.

Commission 7 : Finances.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste des commissions municipales précitées.

Article 2 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission 1 : Cimetière, environnement-écologie, aménagement du territoire

Vice-président : Françoise VIPREY

Membres : Christophe JANIN, Pascal RENAUD, Anne MAIRE, Christelle MOUGIN, Esther PETIT, François JACQUOT.

Commission 2 : Urbanisme, voirie, éclairage public, équipements et matériels

Vice-président : Christophe JANIN

Membres : Patrick BERRET, Angélique MAIRE, Géraldine FRANTZ, François JACQUOT, Charles ALBER, Philippe LOUVET et Bernadette DELAVELLE.

Commission 3 : Travaux et entretien des bâtiments, sécurité, affaires scolaires

Vice-président : Bertrand LOUVET

Membres : Françoise VUILLEMIN, Patrick BERRET, Antoine PETIT, Vincent BOBILLIER, Christian LABARUSSIAS, Brigitte COURTET.

Commission 4 : Affaires sociales, solidarité et logements, achats ventes locations de terrains, affaires agricoles

Vice-président : Bernadette DELAVELLE

Membres : Béatrice KOLODZIEJ, Géraldine FRANTZ, Anne MAIRE, Christelle MOUGIN, Antoine PETIT, Philippe LOUVET, Brigitte COURTET.

Commission 5 : Culture, patrimoine, bibliothèque, tourisme, forêt, relations avec le monde économique

Vice-président : Brigitte COURTET

Membres : Esther PETIT, Angélique MAIRE, Claire AVIGNON, François JACQUOT, Bernadette DELAVELLE, Françoise VIPREY, Vincent BOBILLIER.

Commission 6 : Jeunesse, sport, associations, fêtes et cérémonies, gestion des salles, information-communication

Vice-président : Pascal RENAUD

Membres : Philippe MERCIER, Béatrice KOLODZIEJ, Françoise VIPREY, Françoise VUILLEMIN, Claire AVIGNON, Christian LABARUSSIAS.

Commission 7 : Finances

Président/Vice-président : Roland MARTIN

Membres : VIPREY Françoise, JANIN Christophe, DELAVELLE Bernadette, LOUVET Bertrand, COURTET Brigitte, RENAUD Pascal, AVIGNON Claire, JACQUOT François, KOLODZIEJ Béatrice, LOUVET Philippe, FRANTZ Géraldine, ALBER Charles, MAIRE Angélique, BOBILLIER Vincent, MAIRE Anne, LABARUSSIAS Christian, PETIT Esther, BERRET Patrick, MOUGIN Christelle, MERCIER Philippe, VUILLEMIN Françoise, PETIT Antoine.

↳ CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DES MAPA

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et des MAPA, et ce pour la durée du mandat.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste, les résultats de l'élection sont les suivants :

Président : Roland MARTIN, Maire

Délégués titulaires :

M. Christophe JANIN
M. François JACQUOT
Mme Françoise VIPREY

Délégués suppléants :

Mme Bernadette DELAVELLE
Mme Brigitte COURTET
Mme Angélique MAIRE

✚ NOMINATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A DIVERS ORGANISMES

Le conseil municipal à l'unanimité et par main levée, désigne les délégués et représentants de la commune aux différents organismes suivants :

CNAS

Collège des élus : Bertrand LOUVET

Collège des agents : Virginie CORNEVAUX

Correspondant défense : Christophe JANIN

Délégué prévention routière

Titulaire : Patrick BERRET

Suppléant : Christian LABARUSSIAS

Communes forestières

Titulaire : Bernadette DELAVELLE

Suppléant : Brigitte COURTET

6- JURYS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes des dispositions des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel est établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises, en l'occurrence la cour d'assises de Besançon pour le département du Doubs.

Dans chaque commune dont la population est supérieure ou égale à 1 300 habitants, le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui déterminé par la clé de répartition démographique.

Pour Charquemont : Nombre de jurés calculé selon la clé de répartition géographique : 2

Nombre de noms à tirer au sort (x 3) : 6

Monsieur le Maire propose le tirage au sort des jurys d'assises durant la séance.

Les personnes tirées au sort pour les jurys d'assises 2021 ont les suivantes :

- CHATELAIN Claire épouse HENRIOT, 50 grande rue
- LARCON Guy, 22 T rue de l'Eglise
- MEUNIER Isabelle épouse CLEMENT, 13 rue du Chalet
- MOUGIN Fabian, 18 rue Cuvier
- LAB Philippe, 12 rue de la 1^{ère} Armée
- PERTUISET Corinne épouse BROGARD, Le Boulois

7- PROPOSITION D'ACHAT DU BATIMENT SIS 11 RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une offre d'acquisition du bâtiment sis 11 rue de l'Eglise.

Il explique que ce bâtiment a été estimé par le service des domaines à 115 000 €.

Vu que l'offre présentée est d'un montant inférieur à celui du service des domaines et au montant d'une précédente offre refusée par le conseil municipal,

Vu que le bâtiment a fait l'objet d'autres visites et que la collectivité est dans l'attente de plusieurs autres offres,

Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner un avis favorable à cette proposition.

8- AFFAIRES DIVERSES

8-1- Demande emplacement pour une rôtisserie ambulante

Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette demande d'emplacement de commerce ambulant, afin de ne pas concurrencer les commerces locaux.

8-2- Ventes d'herbe 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des ventes d'herbe pour l'année 2019, hors Zone Artisanale (compétence transférée à la CCPM).

Le montant pour l'année 2018 s'élevait à 134.05 € à l'hectare.

L'arrêté préfectoral du précise dans son article 1 que le taux de variation à appliquer au montant du fermage 2018 pour calculer le montant du fermage 2019 est de + 1.66 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la réactualisation du montant des ventes d'herbe 2019 comme suit :

Nom	Parcelle	Superficie	Prix à l'hectare 2018	Proposition prix à l'hectare 2019 + 1.66%	Proposition Tarif 2019 à recouvrir
BARTHOULOT Vincent	B57	1.3375	134.05	136.28	182.27
GAEC DELAVELLE	AK7	3.0908	134.05	136.28	421.20
JANIN Alexandre	B59	0.5742	134.05	136.28	78.25
GAEC MONNET Gérard et Véronique	D398	0.93	134.05	136.28	126.74
RENAUD Maurice	AR50 AR52	1.1041 0.3501	134.05	136.28	150.46 47.71
PASTORALE	Parcours	50.95	118.45	120.42	6 135.21
GAEC GARESSUS DES ESSARTS	AN57(partiel) B32, 34, 35 B153,154,155	8.88	117.12	119.06	1 057.26

8-3- Services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les agents techniques travaillent à temps plein sur 4 jours.

Le personnel étant moindre (3 à la place de 5 agents antérieurement), les problèmes d'organisation du travail (Les 3 agents sont tous présents ensemble seulement 2 jours par semaine) et d'organisation du personnel étant de plus en plus récurrents, Monsieur le Maire soumet l'idée de repasser à la semaine à 5 jours pour l'ensemble des agents techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition à compter du 1^{er} juillet 2020. Le centre de gestion sera sollicité pour connaître la démarche à suivre.

8-4- Lotissement les Alizades. Bande de terrain longeant la RD 201

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est actuellement en cours pour le devenir de la bande de terrain longeant le lotissement les Alizades et la route départementale 201.

8-5- Terrains

Monsieur le Maire demande à la commission urbanisme/terrains d'étudier l'opportunité d'acquérir des nouvelles parcelles de terrains privées actuellement en vente en centre bourg.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Roland MARTIN

Le Secrétaire de séance,
François JACQUOT